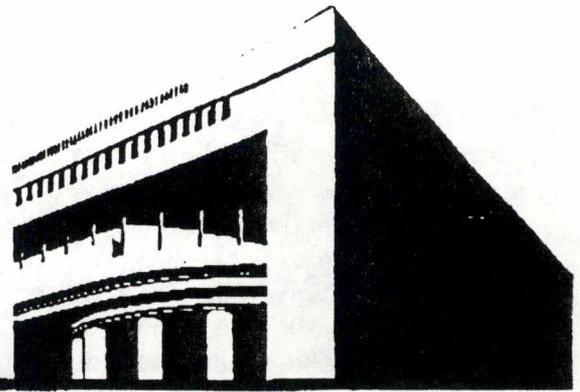


Les Grands Dossiers à Washington

Un bulletin d'informations de l'Ambassade du Canada
sur les questions commerciales et économiques

Volume 3, No. 5

Juin 1992



VISITE DU PREMIER MINISTRE MULRONEY

● Lors de sa visite à Washington les 20 et 21 mai dernier, le Premier ministre Mulroney a livré un message musclé au président Bush sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le Premier ministre lui a fait savoir que les actions "indéniablement injustes" des États-Unis, comme celles visant le bois d'oeuvre et les automobiles Honda, nuisaient à l'ALE, et que ce genre de harcèlement devait cesser. Répondant aux propos "percutants" du Premier ministre, le président Bush s'est engagé à ce que les problèmes soient examinés suffisamment tôt au niveau approprié pour éviter tout différend.

NÉGOCIATIONS

● Le Premier ministre Mulroney a confirmé la volonté du Canada de conclure un **Accord de libre-échange nord-américain**. Il a indiqué qu'une entente était possible d'ici l'été, mais que ce ne serait sans doute pas cette année que le Congrès lui donnerait force de loi. Les négociations se poursuivent avec la même intensité. Négociateurs en chef et groupes de travail se rencontreront pendant la première semaine de juin à Washington.

● La 6^e série de négociations aériennes bilatérales a eu lieu à Washington pendant la semaine du 18 mai. Diverses questions ont été examinées, dont celles, prioritaires pour le Canada, de l'accès aux aéroports et du règlement des différends. Pour ce qui est des vols réguliers, les négociateurs canadiens ont proposé que la période de transition soit réduite de 10 à 8 ans pour le service américain de liaison aérienne vers Vancouver et Montréal. Des négociations spéciales portant exclusivement sur la nouvelle proposition américaine au sujet des vols réguliers se tiendront, du moins jusqu'à nouvel ordre, le 19 juin au Canada.

ALE

● La Commission mixte de commerce canado-américain se réunira à Washington le 9 juin. Le ministre du Commerce extérieur, M. Wilson, et la représentante américaine au Commerce, M^{me} Hills, passeront en revue le programme de commerce bilatéral.

● Le 28 mai, le Canada en a appelé, en vertu de l'ALE, de l'action engagée en vue de l'application de **droits compensateurs sur le bois d'oeuvre**. Pour être plus précis, les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que l'industrie canadienne contestent la décision finale, rendue le 15 mai, par laquelle le département du Commerce conclut à l'existence de subventions de 6,51 %. Il s'agit là d'une réduction considérable, quand on sait que la décision préliminaire faisait état d'un taux de 14,48 %.

● M. Wilson, ministre du Commerce extérieur, a déclaré sans fondement la décision selon laquelle les programmes provinciaux de coupe conféraient une subvention pouvant donner lieu à des droits compensateurs, et a vigoureusement rejeté la conclusion voulant que les contrôles provinciaux à l'exportation donnent matière à compensation. Il n'y aura pas perception de droits à moins que la Commission mixte de commerce international des États-Unis ne conclut, à l'issue d'un vote qui se tiendra le 28 juin, à l'existence d'un préjudice pour l'industrie américaine. Le Canada poursuit sa démarche au GATT, et le groupe spécial du GATT créé à la demande du Canada doit présenter ses conclusions cet été.

• Le 20 mai, procédant pour la quatrième fois à l'examen administratif de l'affaire de droits compensateurs touchant le porc vivant, un groupe spécial binational de règlement des différends (ALE) a tranché en faveur des appels interjetés par le Canada, le gouvernement du Québec et l'industrie canadienne. Le groupe spécial a jugé que le département du Commerce n'avait pas justifié sa décision selon laquelle les programmes canadiens, en l'occurrence les programmes tripartites de stabilisation, constituaient des subventions pouvant donner lieu à des mesures compensatoires. Le département du Commerce a 60 jours pour se représenter devant le groupe spécial, après révision de sa décision.

• Dans le dossier de la vérification des véhicules Honda par le Service américain des douanes, le Canada a proposé la tenue d'une troisième série de consultations en juin. Il demandera la conduite d'un examen par un groupe binational créé en vertu de l'ALE si ces consultations ne donnent pas de résultat satisfaisant. En mars, le Service américain des douanes a déclaré les voitures Honda non conformes aux règles d'origine de l'ALE. Le Canada est en profond désaccord avec les interprétations unilatérales qui ont motivé cette conclusion.

• Le groupe spécial binational qui se penche sur les frais d'intérêts non hypothécaires doit présenter son rapport le 8 juin. Le Canada a demandé au groupe de confirmer que ces coûts devraient être compris dans les coûts directs de traitement lorsque l'on se sert des règles d'origine de l'ALE sur la teneur.

• La troisième et dernière série de négociations sur l'élimination accélérée de certains droits de douane prévue dans l'ALE progresse. Le Canada et les États-Unis se sont échangé leurs listes initiales. Une liste consolidée doit être publiée dans la Gazette du Canada d'ici la mi-juin.

• Des consultations sur le lait ultra-haute température (UHT) se sont tenues en mai. Le Canada envisage de demander la formation d'un groupe spécial binational. Porto Rico a fermé son marché aux exportations

canadiennes de lait UHT en modifiant ses règlements sanitaires.

GOUVERNEMENT

• En ce qui concerne l'imposition de droits antidumping et de droits compensateurs sur le magnésium importé du Canada, la décision finale du département du Commerce, qui aurait dû être rendue le 18 mai, a été reportée au 6 juillet à la demande des exportateurs canadiens. Dans sa décision préliminaire, le Département avait conclu à l'existence de marges de dumping et de subventions d'un peu moins de 66 % au total. Le Canada poursuit sa démarche au GATT.

• Le 30 avril, une décision du GATT confirmait le bien-fondé de la plupart des plaintes faites par le Canada quant aux pratiques discriminatoires des gouvernements fédéral et d'États américains à l'égard du commerce de la bière. Depuis, le Canada presse les membres du GATT d'adopter le rapport du groupe spécial à la prochaine réunion du Conseil en juin. Dans le cas de la décision du groupe spécial du GATT sur les pratiques canadiennes, une première série de discussions techniques a eu lieu au début de mai en vue de la mise en oeuvre de l'accord de principe intervenu à la fin d'avril entre les États-Unis et le Canada.

• L'industrie sidérurgique américaine a publiquement fait savoir son intention d'engager de nombreuses actions pour pratiques commerciales déloyales à l'encontre des importations de produits de l'acier laminé de plus de vingt pays qui n'ont pas encore été identifiés. Elle pourrait bien inclure les exportations canadiennes pour augmenter le total des importations et ainsi renforcer les arguments en faveur de l'existence d'un préjudice. L'ambassade et l'industrie canadienne essaient d'éviter que le Canada ne soit visé par ces actions.

• En ce qui concerne l'enquête visant l'institution de droits compensateurs sur les sismographes portatifs importés du Canada, le département du Commerce a rendu, le 8 mai, une décision préliminaire faisant état d'un taux de 0,02 % (minime, donc ne compte pas) pour une société et de 32,4 % pour une autre. L'enquête s'est terminée le 29 mai lorsque l'industrie américaine a retiré sa plainte.

CONGRÈS

• Le **Trade Expansion Act** de 1992, introduite par le président du Ways and Means Committee, M. Rostenkowski, contient des dispositions visant à étendre les pouvoirs prévus par l'article "Super 301", des dispositions relatives à des accords d'autolimitation dans l'industrie automobile, une enquête au titre de la section 301 sur le riz et les pièces d'automobiles visant le Japon, des modifications aux lois commerciales américaines sur le détournement des ordonnances instituant un droit antidumping et, enfin, des dispositions sur la modernisation des douanes. Il se peut qu'un projet de loi commercial analogue soit présenté au Sénat. Le gouvernement américain s'y oppose, mais il est encore trop tôt pour en évaluer les chances d'adoption.

• Le 17 mai, la Chambre a adopté sa législation globale sur l'énergie. Le gouvernement s'oppose à certaines de ses dispositions, dont celle prévoyant l'interdiction partielle du forage en mer et l'établissement de normes fédérales sur les programmes de prorationing du gaz des États. La législation pourrait être présentée au

Comité des finances du Sénat, puis à l'ensemble du Sénat pour revoir les dispositions fiscales avant de la soumettre à une conférence de conciliation Chambre-Sénat en juin. L'ambassade continuera à chercher une solution aux préoccupations canadiennes sur les dispositions de la loi adoptée par la Sénat sur l'uranium et les combustibles alternatifs.

• Le Comité de l'environnement du Sénat a étudié le projet de loi visant à réautoriser la RCRA, **Resource Conservation and Recovery Act** (loi sur la conservation et la récupération des ressources). Ce projet de loi encouragerait la prévention de la pollution, le recyclage et l'utilisation de matières recyclées dans la fabrication de produits, et permettrait aux États d'être davantage maîtres de la quantité de déchets extérieurs qu'ils acceptent de détruire. Il doit maintenant être débattu et voté par l'ensemble du Sénat, mais vu sa nature controversée, il est difficile de savoir quand cela se fera. Un projet de loi analogue a été présenté en Chambre, et la prochaine étape en sera l'examen par l'ensemble du Comité de l'énergie et du commerce. L'adoption de la réautorisation de la RCRA est peu probable pour cette année.

Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (202) 682-1740

ALE et politique commerciale

William Dymond, Ministre-conseiller, poste 7334

Politique économique

Ted Hobson, Ministre-conseiller, poste 7427

Développement commercial

David Ryan, Ministre-conseiller, poste 7742

Congrès

Michael Leir, Conseiller, poste 7344

Énergie

Guy Saint-Jacques ou
Margaret Martin, Conseillers,
postes 7741 ou 7506

Environnement

Ann Cronin-Cossette,
Premier secrétaire,
poste 7411

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01031489 9



60984 81800